



- 1 Professionnels habilités pouvant évaluer en vertu de leur champ d'exercice respectif : infirmière, inhalothérapeute, nutritionniste.
- 2 **Critères pour confier la distribution de médicaments à un aide-soignant**
 - L'utilisateur doit posséder la capacité physique ET mentale lui permettant de comprendre et de s'administrer sa médication.
 - Médicament prescrit et prêt à être distribué.
- 3 **Critères pour confier l'administration de la médication**
 - L'utilisateur est incapable de s'administrer lui-même ses médicaments en raison d'une incapacité physique ou mentale.
 - La prise de médicaments est impossible ou non sécuritaire pour l'utilisateur.
 - Un parent ou une personne proche aidante est incapable ou dans l'impossibilité d'administrer les médicaments à l'utilisateur.
 - Médicament prescrit et prêt à être administré selon les voies autorisées.
- 4 Voies autorisées : orale, topique, transdermique, ophtalmique, otique, rectale, vaginale, entérale, par inhalation ou sous-cutanée (insuline seulement).

- 5 **Critères pour confier un soin invasif d'assistance aux activités de la vie quotidienne (Boire, manger, dormir, etc.)**
 - Le soin est requis sur une base durable et à long terme.
 - Le soin est nécessaire au maintien de la santé de l'utilisateur.
 - La condition de santé de l'utilisateur en lien avec le soin est stable.
 - Le risque de préjudice ou de complication associé à l'exécution du soin par un aide-soignant est jugé faible.
 - L'utilisateur est incapable d'effectuer le soin lui-même avec ou sans aide technique en raison de sa condition physique ou mentale.
 - Les proches sont incapables ou dans l'impossibilité d'effectuer le soin invasif.
- 6 Pour les deux parcours, il est question de la même formation d'une durée minimale de 14 heures et portant sur les normes et les voies d'administration des médicaments ainsi que sur la législation encadrant la pratique des activités relatives aux soins invasifs.
- 7 Registres disponibles aux annexes 9-10-11 et 12 de la RPP-15-012.

Légende

- ➔ Parcours pour le volet administration de médicament
- ➔ Parcours pour le volet administration d'un soin invasif

